

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

C'est la publicité qui fait vendre!

Comment voulez-vous que le public devine ce que vous vendez si vous ne le lui dites pas? Les journaux le diront pour vous.

BUREAUX
 ROUBAIX. - 68-71, Grande-Rue, Tél. 237.32, 237.33 et 237.34.
 TOURCOING. - 21, rue Carnot, Tél. 37.
 LILLE. - 3, rue Faidherbe, Tél. 539.51.
 PARIS. - 28, boulevard Poissonnière, Tél. Provence, 77.84.
 MOUSCRON. - 108, rue de la Station, Tél. 144.

ANCIENS DIRECTEURS:
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

Complétant son appel en faveur de la paix sociale,
M. CAMILLE CHAUTEPS
CONVOQUE POUR MERCREDI
 les représentants patronaux et ouvriers,
 des associations des petits et moyens industriels
 et des associations de techniciens



M. CAMILLE CHAUTEPS

Paris, 7 janvier. — M. Camille Chauteps, président du Conseil, a adressé à M. Gignoux, président de la Confédération générale du patronat français, la lettre suivante:

Monsieur le Président,
 Le recrudescence des conflits du travail, l'ampleur de certains d'entre eux, leur persistance, l'atmosphère d'agitation dans laquelle ils se déroulent, causent à la nation, vous le savez, un incalculable dommage. Il est impossible de laisser se prolonger une telle situation. Le gouvernement est résolu, quant à lui, à ne négliger aucun effort pour y mettre un terme.

Sans doute, je conçois la pensée de vos commettants et les critiques qui se forment contre les grèves, l'illégalité de certaines pratiques ou le caractère parfois politique qu'ils leur attribuent. Mais j'entends également en sens inverse les plaintes des organisations ouvrières contre la résistance opposée au renouvellement des conventions collectives ou à l'application de sentences arbitrales relatives aux salaires, ou encore contre les sanctions par lesquelles les exécutants qui ont violé les conventions collectives.

Il me paraît qu'il y a lieu de laisser se perpétuer et se renouveler ces combats dont l'intérêt national fait les frais, si ce n'est plus conforme au bon sens et au devoir, de rapprocher les représentants qualifiés du patronat et de la classe ouvrière pour une explication large et loyale et pour la recherche en commun de conventions générales ou de dispositions législatives susceptibles d'éviter les conflits ou de réduire le nombre et permettant de donner à ceux qui viendraient néanmoins à naître une solution équitable, rapide et pacifique.

Si telle est exactement votre pensée, comme je le souhaite ardemment, je vous serais obligé de me faire connaître si vous accepteriez de vous rendre, accompagné de quelques-uns de vos collègues, à une première réunion qui se tiendrait à la présidence du Conseil, mercredi prochain, à 15 h. et à laquelle assisteraient également les représentants de la Confédération générale du travail, ainsi que ceux des classes moyennes qui concourent à la production (Associations de petits et moyens industriels et Association de techniciens).

J'ai la conviction qu'un débat contradictoire, courtois et loyal, sous l'arbitrage du gouvernement et le contrôle de la nation, permettra de préciser avec clarté les causes des antagonismes actuels et d'établir d'un commun accord un régime du travail, qui est la condition de la paix sociale et de la prospérité générale.

tion de la paix sociale et de la prospérité générale.

Une lettre analogue a été adressée à M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T., et aux représentants des Associations de petits et moyens industriels, ingénieurs et agents de maîtrise.

Une réunion à la présidence du conseil

Paris, 7 janvier. — Une conférence a réuni vendredi à 15 h. 30, dans le cabinet de M. Camille Chauteps, M. André Février, ministre du Travail, assisté de son directeur de cabinet, M. Chaillet; de MM. Marcel Bernard et Perrin, directeur général et directeur général adjoint du travail; MM. Bouffandeau, directeur du cabinet du président du Conseil; Chataigneau, secrétaire général de la présidence du Conseil; et Gout, chargé de mission à la présidence du Conseil. Cette réunion, qui s'est prolongée jusqu'à 19 h. 15, avait pour objet l'étude d'un projet de statut moderne du travail.

Elle a permis à M. Chauteps et à ses collaborateurs d'examiner les premières



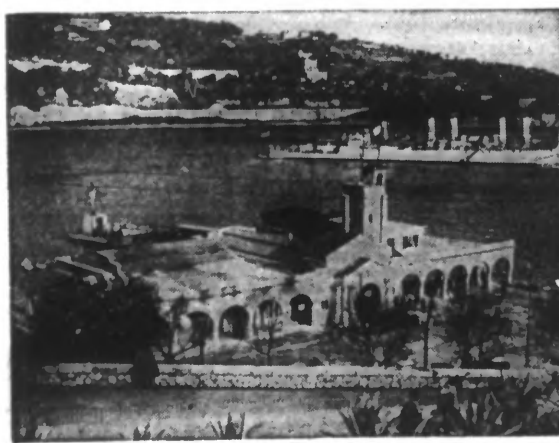
M. LÉON JOUHAUX

bases du nouveau code du travail proposé par le chef du gouvernement dans sa lettre aux présidents de la Confédération générale du patronat français et de la C.G.T.

Le programme du séjour de M. Hitler en Italie

Rome, 7 janvier. — La commission nommée par le ministre des Affaires étrangères pour préparer le programme du séjour de M. Hitler en Italie, a terminé ses travaux. Officiellement, on sait seulement que le Führer visitera non seulement Rome, mais aussi Florence et Naples; il se rendra, en outre, en Sicile. A Rome, M. Hitler assistera à un défilé où les troupes coloniales seront très largement représentées. A Naples, une revue navale, aura lieu en son honneur. Tandis que c'est l'armée allemande qui fut présentée à M. Mussolini pendant son voyage dans le Reich, c'est l'Italie maritime et coloniale qui sera présentée au Führer.

LA NOUVELLE GARE MARITIME DE VILLEFRANCHE-SUR-MER...



qui sera inaugurée dimanche par M. Chapel, ministre du Commerce et M. Henri Tasso, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Le duc de Windsor à Cannes



Renvoyant d'une partie de golf dans une des îles des environs de Cannes, LE DUC DE WINDSOR débarque sur le ponton d'accostage.

La session parlementaire qui s'ouvrira mardi débutera par l'élection des bureaux des deux assemblées

Paris, 7 janvier. — La session ordinaire de 1935, du Parlement, s'ouvrira le 11 janvier, second mardi de l'année, comme le prévoit la Constitution. Elle doit durer au minimum cinq mois et se prolongera vraisemblablement jusqu'aux premiers jours de juillet, après une interruption d'un mois environ, au moment des vacances de Pâques. Cette fête tombant, cette année, le 17 avril, le Parlement s'ouvrira probablement durant trois mois régulièrement et reviendra pendant ce temps à la pratique habituelle des trois séances hebdomadaires.

La séance de mardi à la Chambre, présidée par M. Salles, doyen d'âge, sera consacrée à l'élection du bureau de l'Assemblée. M. Herriot, président, sera réélu, ainsi que trois questeurs, MM. Rouger, Barthe et Peretti. Quant aux douze secrétaires, certains demeureront en fonctions; d'autres céderont leur place pour établir un roulement entre les groupes politiques.

Les six vice-présidents élus le 12 janvier 1937, sont MM. Pavlin, socialiste; Ducos, radical; Morin, socialiste; Baréty, républicain de gauche; Duclos, communiste; et Edouard Soulier, Fédération républicaine.

M. Soulier, malade, n'a pas pu occuper le fauteuil présidentiel au cours de l'année. Aussi, à la réunion des bureaux des groupes, une autre candidature serait-elle sans doute présentée. Il est possible qu'un poste de vice-président soit offert à la Gauche démocratique et radicale indépendante.

Libres propos LA FRANCE «COLONISÉE»

On a beaucoup parlé dernièrement, à propos des crimes de Weidmann — un Allemand — des graves inconvénients que présentait pour notre pays l'immigration étrangère. La « colonisation » de la France est un thème courant qui alimente la chronique et sur lequel s'exerce la fable des orateurs parlementaires ou la plume des publicistes. Il convient d'examiner la question en pleine objectivité et sans verser dans la xénophobie ou la xénophilie exagérées.

Il y a, en France, environ 3 millions d'étrangers, y compris les réfugiés politiques et les Russes. Ce nombre n'a rien d'excessif, dans son ensemble, pour une population totale de 42 millions d'habitants. Cela fait une proportion de 7 %.

Notre nation a toujours été une terre accueillante qui a attiré les étrangers. En 1614, on disait déjà qu'elle était une mère commune de tout le monde qui ne refuse nourriture et accroissement à personne. Et un personnage de la Chanson de Roland avait dit, il y a dix siècles « terre de France, moult êtes doux pays ». On s'explique donc que les étrangers y ont toujours été nombreux. Et ce n'est pas l'immigration en elle-même qui menace son équilibre moral, économique et financier. Ce qui peut offrir un danger, c'est que la population étrangère n'est pas répartie également sur l'ensemble du territoire français; qu'elle est groupée dans certaines parties, notamment dans les centres industriels et miniers, où elle constitue des îlots trop importants.

Ces îlots forment des groupes insaisissables, qui vivent de leur existence propre, possèdent leurs écoles, leurs églises, leurs établissements de crédit, formant ainsi de véritables colonies en état de résistance instinctive contre le milieu national. D'après le dernier recensement, celui de 1936, il y a 369.317 étrangers dans

BILLET PARISIEN Les conditions de la paix sociale

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 7 JANVIER (Minuit).

Pour jeter les premiers fondements du « Code de la paix sociale » qu'il a annoncé, M. Camille Chauteps invite les représentants du grand patronat, ceux de la C.G.T. et ceux des classes moyennes à se réunir pour examiner les causes des conflits actuels, et élaborer d'un commun accord un régime nouveau du travail.

« De la discussion jaillit la lumière » dit la sagesse des nations. Le président du conseil, appliquant cette expression proverbiale, attend de la réunion contradictoire, qu'il a fixée à mercredi prochain, la solution des antagonismes qui ébranlent la paix sociale. Il espère que les mandataires des patrons et ceux des ouvriers, exposant les griefs des uns et des autres, arriveront à se comprendre, à se tendre la main, en vue de l'effort commun que réclame l'économie menacée.

Il ne sera pas déçu dans son attente si les deux parties examinent dans un esprit de conciliation et de modération les causes de division sociale qui sont à l'origine des conflits.

Mais si, dans un esprit de démagogie dont on peut noter les progrès dans tous les milieux, et qui empêche la libre expression des opinions, les représentants des deux parties s'abstiennent systématiquement de toute initiative, de crainte de mécontenter quelques intransigeants, la discussion aurait lieu en pure perte.

Il n'est pas douteux que la majorité des ouvriers ne demande qu'à conclure avec leurs patrons des conventions raisonnables et qu'ils sont prêts à en respecter les clauses. Mais les conflits actuels sont trop souvent envenimés, quand ils ne sont pas provoqués, par des éléments étrangers au monde du travail. Des politiciens s'infiltrent à l'usine comme ailleurs. Ce sont eux qui donnent cette appétit à l'agitation dont se plaint à juste titre le président du conseil.

Si ce sont des politiciens qui continuent de parler et d'agir au nom des ouvriers l'accord sera difficile à réaliser avec les représentants patronaux, qui objectent, de leur côté, que c'est au gouvernement qu'il incombe de faire respecter les lois.

Sans un minimum de compréhension mutuelle et sans modération, le problème social est insoluble. Si ces conditions sont remplies, il sera résolu demain.

RENE ROUSSEAU

Une cultivatrice gavait ses poulets de cailloux

Blois, 7 janvier. — Devant le tribunal correctionnel de Blois a comparu Marie Amiot, cultivatrice à Huisseau-sur-Cosson, pour tromperie sur le poids de sa marchandise. Elle vendait au marché de Blois, des poulets morts, dans l'intestin desquels elle introduisait des cailloux pour en augmenter le poids. A l'instruction, elle a déclaré que les volailles les avaient avalés. Certains de ces cailloux pesaient plus de 100 grammes. Elle a été condamnée à 100 francs d'amende.

Le prince Bernard de Hollande est remis de son accident d'auto



LE PRINCE BERNARD (à gauche) et son frère, LE PRINCE ASCHWIN, dans le parc du château de Soestdijk.

M. VAN ZEELAND s'est entretenu pendant quatre heures avec M. Chamberlain

Son rapport sera prêt dans une quinzaine de jours

Londres, 7 janvier. — M. van Zeeland a été reçu vendredi par le premier ministre, M. Chamberlain, avec qui il eut un entretien qui n'a pas duré moins de quatre heures.

Avant de terminer son rapport sur la



M. VAN ZEELAND A L'AMBASSADE BELGE DE LONDRES.

mission que lui avait confiée les gouvernements français et britannique, M. van Zeeland désirait s'entretenir avec le premier ministre britannique, afin de connaître avec précision ses vues sur la situation générale et, en particulier, sur les perspectives d'action internationale dans les domaines économique et financier.

Au cours de la discussion, M. van Zeeland a résumé le résultat des investigations auxquelles il s'est livré durant l'année écoulée.

Il a été entendu que M. van Zeeland allait maintenant terminer son rapport qui pourra être présenté aux gouvernements français et britannique d'ici une quinzaine.

M. van Zeeland, en ce qui le concerne, a déclaré que ce rapport pourrait être publié aussitôt que les gouvernements français et britannique auraient eu l'occasion de l'étudier.

Deux journaux italiens sont interdits en France

Paris, 7 janvier. — Par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 7 janvier, la circulation, la mise en vente et la distribution des journaux italiens La « Stampa » et la « Gazzetta del Popolo », ont été interdites sur toute l'étendue du territoire français.

Il semble que cette mesure ait été prise en manière de représailles contre l'interdiction de certains journaux français en Italie.

L'AFFAIRE DU C.S.A.R.

LE COLONEL DE BELLEFOND

de la maison militaire du président de la République a été entendu par le juge d'instruction

Paris, 7 janvier. — M. Bételle, juge d'instruction, a recueilli vendredi matin, la déposition du colonel de Bellefond, de la maison militaire du président de la République, mis en cause par M. Eugène Deloncle, dans sa longue déclaration du 28 décembre.

M. Deloncle a expliqué, on s'en souvient, qu'il avait eu avec le colonel de Bellefond un long entretien le 18 novembre et que cet officier lui avait fait part de ses craintes rétrospectives. Dans la nuit du 15 au 16 novembre, lui aurait-il dit, nous avons appréhendé une attaque contre l'Élysée. Le colonel lui aurait exposé que le palais présidentiel n'était pas en état de repousser un assaut et aurait fait appel à sa collaboration pour en assurer la sécurité.

En sortant du cabinet du magistrat, le colonel de Bellefond s'est refusé à faire toute déclaration. Le Parquet garde sur sa déposition la plus grande discrétion.

D'autre part, M. Bételle a prolongé pour un mois la détention des inculpés : le général Duseigneur, MM. Pomo di Borgo, Eugène et Henri Deloncle, Parent, de Douville-Malleville, Harispe, Renne, Chéron et Mohamed Madi.

Par contre, il a remis en liberté provisoire pour raisons de santé, l'Algérien Kaddour Facl, dont le rôle est apparu comme tout à fait insignifiant.

MARIAGE PRINCIER



LA PRINCESSE FRÉDÉRIQUE DE HANOVRE petite-fille de l'ex-empereur, qui épousera le 9 janvier, à Athènes, le PRINCE PAUL, héritier de la couronne de Grèce.

Session extraordinaire LE CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD S'EST RÉUNI VENDREDI

De délicates et longues délibérations entre la commission du personnel et la commission des finances ont fait différer à samedi le débat sur la question des traitements des employés départementaux

La question de la coordination du rail et de la route sera représentée à la session d'avril

Pratiquement, le Conseil général du Nord, ne tenait une session extraordinaire, en ce début d'année, que pour résoudre la question des traitements du personnel départemental.

En fait, d'autres questions, sur l'incitation même du ministère — comme celle de la coordination du rail et de la route — ont été inscrites à l'ordre du jour. — Malheureusement, leur sort, pour la plupart d'entre elles, fut de subir une nouvelle inscription au rôle de la session prochaine, au mois d'avril.

La question de l'assistance médicale gratuite

De plus, la commission des finances, qui fut, hier, la plus surchargée — à telle enseigne que la séance publique ne s'ouvrit qu'à 16 h. 30 — eut à étudier les conditions d'un nouvel emprunt pour couvrir les dépenses du chômage; à poser l'importance du conflit qui gêne les rapports de l'assistance médicale avec les syndicats de médecins; à délibérer enfin, avec la commission du personnel, sur le taux à arrêter pour les traitements du personnel départemental, dont les honoraires, venus en délégation, porteur leurs doléances à la préfecture, vendredi matin.

Délibérations délicates et longues qui ne permirent au Conseil général de tenir qu'une séance, qu'on serait tenté d'appeler une séance de pure forme, mais qui sera reprise ce samedi matin, à 10 h., où viendra, enfin, la question des traitements.

Au début de la séance publique, présidée par M. Lebas, assisté de MM. Laurent et Gasagne, secrétaire général du Nord, l'assemblée s'associa aux vœux formulés par le président, de prompt rétablissement de la santé de M. le préfet — qui vient de subir, on le sait, une intervention chirurgicale. Une réclamation est ensuite déposée par M. Alexandre Crupel, sur l'usage du terme « à l'unanimité », employé dans le bulletin des séances au sujet du vote, lors d'une précédente séance, d'un vœu présenté par M. Salengro, sur la liberté commerciale des débitants de boissons. Acte est donné à M. Crupel de sa réclamation.

Les traitements du personnel départemental

M. Lebas explique ensuite à l'assemblée que la question des traitements du personnel départemental ne viendra qu'à la séance de samedi matin. Cette séance sera d'ailleurs nécessaire, car la commission des finances n'a pas terminé ses travaux. Au nom du 3^e bureau, le docteur Courdonnier, déposant le renvoi, à la session